

DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNE DE SAINT-PIERRE

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 DECEMBRE 2025
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 43

Nb. de représentés : 8

Nb. d'absents : 2

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept décembre à 17h09, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

AFFAIRE N° 43/2118 :

Bois d'Olives - Chantier d'Insertion : Convention de mise à disposition du bien cadastré section IE n°29 par la Commune de Saint-Pierre à l'Association pour le Développement d'Insertion de la Ravine des Cabris - Fixation de la redevance

ETAIENT PRESENTS :

MM. LORION David, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, FERDE Thérèse, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, KHELIF David, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, HOARAU Berthe Denise, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ACAPANDIE Freddy, ARAYE Hélène, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, BOYER Marie Pascaline, ANDA Jean Gaël, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal, BOYER Thierry, BANDAMA ATIAMA Yvonne.

REPRESENTE (S) :

MM. TEVANEE Jean François (par Monsieur TAN Willy), BRET Jean Paul (par Madame CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela), PALIOD Marie Claude (par Monsieur DIJOUX Stéphano), MALET Viviane (par Monsieur David LORION), CADET André (Monsieur BALZANET Jonhy), BELLON Stéphen (par Madame PAPY Anne Marie), RIVIERE Christelle (par Madame ROUVRAS Simone), BALAYA GOURAYA Armand (par Monsieur ANDA).

ABSENTS :

MM. VALY Nazir, SAUTRON François.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Sandrine AHO NIENNE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 23 décembre 2025 et la convocation du Conseil Municipal faite le 10 décembre 2025.



Le Maire,

Accusé de réception en préfecture
5549213740164-20251217-43-2118-DE
Date de télétransmission : 23/12/2025
Date de réception préfecture : 23/12/2025

David LORION

Affaire n°43/2118 : Bois d'Olives - Chantier d'Insertion : Convention de mise à disposition du bien cadastré section IE n°29 par la Commune de Saint-Pierre à l'Association pour le Développement d'Insertion de la Ravine des Cabris - Fixation de la redevance.

Foncier - Direction de l'Aménagement et de la Prospective Urbaine

Dans le cadre d'un soutien à la dynamique associative sur la Commune de Saint-Pierre et afin de permettre à l'Association pour le Développement d'Insertion de la Ravine des Cabris (ADIRC) de mener ses actions d'insertion et d'entretien sur le secteur de Bois d'Olives en partenariat avec le Département de la Réunion, à savoir :

- la mise en œuvre d'un chantier d'insertion dont l'objectif est de favoriser l'insertion professionnelle de personnes éloignées de l'emploi, à travers la mise en place d'un jardin de formation. Ce chantier s'inscrivant pleinement dans une dynamique de développement local, de cohésion sociale et d'insertion par l'activité économique.

VU la demande de l'ADIRC en date du 09/07/2025

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

• **D'APPROUVER** une convention de mise à disposition du bien ci-dessous désigné à l'Association pour le Développement d'Insertion de la Ravine des Cabris (ADIRC), Association loi 1901 (publiée au J.O le 26/05/2001), immatriculée au SIREN sous le n°428 663 215 – adresse du siège social : 1 rue Paul Cézanne 97432 Ravine des Cabris représentée par son président en exercice Mr Gerville ABOUQUIR, dont les principaux termes sont les suivants :

- Désignation du bien :

Référence cadastrale	Surface	Adresse
Section IE n°29 Domaine privé de la Commune	5618 m ²	17 Chemin de la Sabrap 97432 Ravine des Cabris

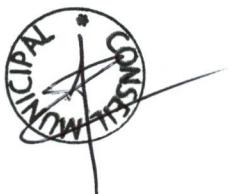
- **caractères de la convention** : administratif, temporaire, précaire et révocable
- **durée** : 1 an à compter de la signature de la convention de mise à disposition
- **dénonciation** : à tout moment avec un préavis d'1 (un) mois par l'une ou l'autre des parties
- **sécurité** : à charge pour l'Association de respecter la réglementation en matière de sécurité et celle des sites et établissements recevant du public.
- **destination des lieux** : Réalisation d'un chantier d'insertion

• **DE FIXER la redevance à titre gratuit**

La valorisation comptable du bien mis à disposition étant considérée comme une subvention en nature de 5 618,00 €/an devra être comptabilisée et enregistrée dans les comptes annuels de l'association. Un justificatif de cette inscription devra être transmis à la Commune de Saint-Pierre.

Les autres clauses sont relatées dans la convention de mise à disposition ci-annexée.

- **DE L'AUTORISATION** à signer tous documents liés au suivi de cette affaire et notamment la convention de mise à disposition.



P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20251217-43-2118-DE
Date de télétransmission : 23/12/2025
Date de réception préfecture : 23/12/2025

David LORION